



Diagnostic de fonctionnement du système d'assainissement

Contrôle réalisé par **Céline TALINEAU** le **24/07/2020**

Date du précédent contrôle : **08/07/2016**

Nature du précédent contrôle : **Diagnostic de bon fonctionnement**

Date de réalisation de la filière d'assainissement non collectif : **1995**



Les informations indiquées sur ce rapport sont établies au jour de la visite, en fonction des éléments qui ont pu être contrôlés ainsi que les déclarations recueillies auprès du demandeur, du propriétaire ou de la personne présente lors de la visite.

Merci de contacter le SPANC pour tout changement (adresse, propriétaire, travaux).

INSTALLATION CONTRÔLÉE

M. JEAN-FRANCOIS VALEILLE-MANET

LE CLAPIER - COUX

24220 COUX ET BIGAROQUE - MOUZENS

Section et n° de parcelle : **C490 C491**

Type de logement : **Principal**

ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE

M. JEAN-FRANCOIS VALEILLE-MANET

LE CLAPIER

COUX ET BIGAROQUE

24220 COUX ET BIGAROQUE - MOUZENS

FRANCE

Tél. :

E-mail :

CARACTÉRISTIQUE DE L'IMMEUBLE

Nombre de chambres : **4**

Nombre de pièces principales : **5**

Type de logement : **Principal**

CARACTÉRISTIQUE DU TERRAIN

L'installation d'assainissement n'est pas située dans une zone à enjeu.

Pente du terrain recevant le traitement : **Moyenne (de 5 à 10%)**

Mode d'alimentation en eau potable : **Adduction publique**

Superficie de la ou les parcelles : **15819**

Présence d'un puits : **Non**

Présence d'une source : **Non**

COLLECTE DES EAUX USÉES

Type d'accès : **Tuyau apparent en sous sol**

Accessible

Les eaux usées et les eaux de pluie sont collectées séparément.

Destination des eaux de pluie : **Rétention (cuve, mare...)**

Précisions : **puis infiltration**

PRETRAITEMENT

Il existe un système de prétraitement.

Le système de prétraitement est partiellement accessible.

Il existe un bac à graisses.

Nombre de bac à graisses : **1**

Volume en litre : **200**

Accessibilité : **Le bac à graisses est partiellement accessible.**

Le bac à graisses présente un signe d'altération.

Il existe une fosse septique.

Accessibilité : **La fosse septique est partiellement accessible.**

Nombre de fosse septique : 1

Volume en litre : 2000

La fosse septique présente un signe d'altération.

Il existe un préfiltre.

Accessibilité : **Le système de préfiltre est partiellement accessible.**

Emplacement du préfiltre : **Indépendant**

Type de préfiltre intégré :

Le préfiltre présente un signe d'altération.

L'écoulement est correct.

VIDANGE

Date de dernière vidange : **Janvier 2019**

Bordereau : **Non**

Entreprise agréée : **Oui**

Nom du vidangeur : **M. ANDRIEUX Sylvain**

La vidange semble-t-elle nécessaire ? **Non**



Pour information, la périodicité de vidange de la fosse doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues, qui ne doit pas dépasser 50 % du volume utile de la fosse et 30 % pour une micro station. Elle doit impérativement être effectuée par une entreprise agréée.

TRAITEMENT

Il existe un système de traitement.

Type de traitement : **Tranchées en épis**

Précision sur le traitement : **dans la pente**

Précision sur la taille du système de traitement : **environ 25 m**

Installation située à plus de:

- 5m de l'habitation : **Oui**
- 3m de la limite de propriété : **Oui**
- 3m des arbres : **Non**
- 35m d'un captage d'eau potable : **Oui**

*Pour information, tout captage d'eau utilisé pour la consommation humaine doit être déclaré en mairie (formulaire CERFA n°13837*01).*

VENTILATION

Il existe une ventilation primaire.

Diamètre en mm :

La Ventilation primaire ou décompression, permet une meilleure évacuation des eaux usées.

Il existe une ventilation secondaire.

Diamètre en mm : **100**

Une ventilation secondaire permet un meilleur fonctionnement et limite la corrosion sur les fosses en béton.

Commentaire : **posée depuis les 1ers contrôles**

REGARD AVANT TRAITEMENT

Nous ne savons pas s'il existe un regard avant traitement.

REGARD DE CONTROLE

Il n'existe pas de regard de contrôle.

Un regard de controle propre et sec est un signe de bon fonctionnement de votre installation.

CONTRAINTES TERRAIN

L'aménagement du terrain gêne le dispositif d'assainissement.

Commentaires : **Épandage dans la pente**

Risques possibles : **Résurgence en bout de drain**

Réaménagement du terrain depuis la dernière visite : **Non**

Réalisation des travaux notifiés dans le précédent rapport : **Partiellement**

Travaux effectués : **préfiltre + ventilation**

DYSFONCTIONNEMENT

Aucun dysfonctionnement observé au niveau du traitement.

DISPERSION DES EFFLUENTS

Aucun rejet d'effluent n'a été constaté.

Effluent : Terme générique désignant une eau résiduaire et plus généralement tout rejet liquide véhiculant une certaine charge polluante.

Pour information, le règlement du service est consultable et téléchargeable sur le site de la Communauté de Communes, <http://cc-vallee-dordogne-foret-bessede.fr>, ou peut vous être envoyé sur simple demande.

CONCLUSION

M. JEAN-FRANCOIS VALEILLE-MA NET
LE CLAPIER - COUX
24220 COUX ET BIGAROCHE - MOUZENS

Section et n° de parcelle : C490 C491
Diagnostic de bon fonctionnement du 24/07/2020

L'installation d'assainissement n'est pas située dans une zone à enjeu.

Problèmes constatés sur l'installation :

- Installation incomplète

L'installation d'assainissement non collectif est **NON CONFORME**.

AVIS DU TECHNICIEN

- Maintenir toutes les installations accessibles pour les contrôles et les entretiens, vérifier leurs états et effectuer les entretiens nécessaires au moins une fois par an. (Aménagement des accès pour faciliter l'entretien : réhausse, filet, sac plastique...)
- La vidange de la fosse doit être effectuée, par une entreprise agréée, lorsque le volume de boues atteint 50% du volume utile de la fosse (environ 50cm). Le bordereau de suivi des matières de vidange doit être conservé pour le présenter au SPANC.
- Le préfiltre doit être nettoyé à l'eau claire 1 fois par an, en dehors de la fosse.
- Risque d'obstruction des drains par les racines des végétaux situés à proximité. Surveiller les regards d'accès aux tranchées permet de vérifier le bon écoulement et l'absence de racines.
- En cas de dysfonctionnement nécessitant de gros travaux, le SPANC doit être contacté avant le début des travaux, pour que ceux-ci soient effectués en conformité avec les nouvelles réglementations.
- Aucun regard n'étant présent en début et fin de tranchées, je ne peux présumer du bon fonctionnement. Aucune résurgence constatée lors de cette visite.
- Un puisard n'est pas un système de traitement des eaux usées (surface, profondeur, et granulométrie des matériaux inadaptées). Il serait préférable d'installer un système de traitement conforme.

AVIS DU PRESIDENT

- Dispositif incomplet, ne présentant pas de dysfonctionnement ou de rejet constaté donc sans risque apparent.

AVIS DU MAIRE

- Aucun rejet apparent et aucun risque immédiat pour la salubrité publique.
- L'installation n'est pas située dans une zone à enjeu sanitaire: hors de tout périmètre de protection de captage d'eau potable.

L'installation comprend les éléments suivant :

- Bac à graisses + Fosse septique + tranchée (en épi, dans la pente, à proximité d'arbres)

L'installation est non-conforme (arrêtés du 7 septembre 2009, du 7 mars 2012 et du 27 avril 2012).

- Absence de regard indiquant l'existence ou le bon fonctionnement et le dimensionnement du système de traitement.

Travaux à effectuer :

- **Retrouver ou mettre en place des regards d'accès au début et à la fin du traitement.**
- **Mettre en place un système de traitement correspondant à la nature du sol rencontré.**

En cas de vente du bien immobilier, l'acquéreur a un an pour effectuer la réhabilitation du système.

Afin d'assurer la conformité des installations, contacter le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes avant tous travaux d'assainissement (installations neuves ou réhabilitations).

Fait à Saint Cyprien le
La Technicienne Céline TALINEAU

Fait à Saint Cyprien le 28/07/2020
Pour le Président S. ORHAN
Le Vice-Président J.B LALUE

Fait à COUX ET BIGAROCHE -
MOUZENS
Le 28/07/2020
Le Maire

